



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1782

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions 2010 de mutualisation d'ateliers à destination des entrepreneurs

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Madame Gelas

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabret (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

## **Séance publique du 25 octobre 2010**

### **Délibération n° 2010-1782**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions 2010 de mutualisation d'ateliers à destination des entrepreneurs**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Dans ce cadre, le renforcement de l'accompagnement en période post-crédation (c'est-à-dire pendant les toutes premières années de la vie de l'entreprise) est un objectif prioritaire. Pour y répondre, la Communauté urbaine souhaite soutenir les structures d'accompagnement qui se sont regroupées au niveau de l'agglomération pour proposer la mutualisation de leurs différents ateliers de formation et les ouvrir à toutes les jeunes entreprises suivies par le réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat. Ces ateliers traitent des grandes fonctions de l'entreprise et des compétences managériales à développer en tant que chef d'entreprise : gestion des ressources humaines, communication et vente, pilotage, gestion financière et administrative, stratégie, systèmes d'information comportement d'entrepreneur, etc.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite soutenir Escale Création pour son action en direction des jeunes entreprises et pour son implication dans le réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat.

#### **Contexte de l'appel à projets post-crédation**

Un travail important a été mené par un groupe d'acteurs du réseau L\_VE réuni en groupe de travail, d'octobre 2008 à février 2009, pour apporter leur retour d'expérience et identifier les besoins émergents sur le territoire communautaire pour la structuration d'une offre post-crédation.

L'aide au démarrage et la pérennisation des entreprises naissantes, via une offre post-crédation, constituent un enjeu d'agglomération dans la structuration d'une offre complète et de qualité dédiée aux besoins des créateurs. C'est pourquoi la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes souhaitent proposer un cadre commun pour la formalisation de projets qui répondent aux enjeux du territoire et qui soit également dans la continuité de la co-construction du réseau L\_VE depuis 2004.

Les projets renforçant l'offre post-crédation doivent satisfaire la lisibilité, l'accessibilité et le développement d'une offre de service de qualité.

De façon générale, l'esprit de cet appel à projets s'appuie sur la mise en cohérence de l'offre existante et la mutualisation des moyens pour proposer des actions visant à améliorer et à relier l'offre globale d'accompagnement.

### **Les objectifs du renforcement de l'offre post-crédation**

- augmentation de la pérennité des entreprises créées. Indicateur de mesure retenu : taux de pérennité des entreprises accompagnées par le réseau L\_VE à 3 ans supérieur à 80 % (15 points au-dessus de la moyenne),
- développement de l'emploi. Indicateur de mesure retenu : plus de 2 emplois en moyenne par entreprises créées et accompagnées par le réseau L\_VE (1,8 emploi par entreprise actuellement).

### **Présentation de l'activité de la Société coopérative d'intérêt collectif Escale Création**

La Société coopérative d'intérêt collectif Escale Création propose à des porteurs de projet de tester dans des conditions réelles la faisabilité de leur projet. Cette société coopérative propose :

- un cadre juridique : contrat de travail, couverture sociale et maintien des droits, recherche d'une régularité des revenus,
- un accompagnement : entretiens individuels, ateliers thématiques, apprentissage des fonctions d'entrepreneur,
- une mutualisation : aspects administratifs et comptables, mise à disposition de moyens, rencontres et échanges avec d'autres entrepreneurs, contribution aux frais de fonctionnement de la structure.

En réponse à l'appel à projet post-crédation, 7 structures locales membres de L\_VE (Graines de SOL, Escale Création, Elycoop, Chambre de métiers du Rhône, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, Association pour le droit à l'initiative économique -ADIE-, Centre d'information départemental des femmes et des familles -CIDFF-) ont proposé une action collective visant à créer une offre nouvelle de services mutualisés pour des ateliers de formation destinés aux entrepreneurs.

Il s'agit de développer une (des) plateforme(s) d'ateliers courts qui s'appuient sur la mutualisation de l'offre existante et l'ouverture aux publics de tous les membres de L\_VE. L'action a pour but la formation courte et technique des entrepreneurs, contribuant à proposer de véritables trajectoires de formation. L'action doit créer une infrastructure qui met en commun et rationalise l'offre de chacun au travers d'un outil accessible, lisible et facile d'utilisation par tous.

#### *Descriptions et caractéristiques des actions prises en charge par Escale Création*

- l'atelier doit avoir pour objectif d'apporter, sur un format de 2 à 3 heures, un contenu technique et des outils mais aussi un temps d'échange. Le nombre de participants peut varier selon les propositions des partenaires,
- à ces ateliers, il peut s'ajouter un temps de mise en place de ces outils individualisés (avec le chef d'entreprise/sur site par exemple),
- au travers d'un outil de mutualisation porté par L\_VE PRO, les acteurs pourront avoir le panorama des ateliers mis en place avec les pré-requis, le territoire et le nombre de places ouvertes L\_VE, mais pourront également inscrire les entreprises intéressées.

#### *L'organisation interne de chaque partenaire*

Chaque partenaire nommera un interlocuteur privilégié qui sera indiqué sur l'outil informatique. Ce référent aura en charge de suivre l'action en interne (suivi des ateliers), de participer aux comités et de mettre à jour les données de sa structure sur l'outil.

#### *Coordination du projet*

La coordination du projet est envisagée au travers d'un groupe de pilotage qui se réunira 3 à 4 fois par an. Dans son ensemble, l'objectif principal de la coordination est de :

- faire un point sur les places mises à disposition et le fonctionnement des réservations,
- faire un point régulier sur les ateliers réalisés et débattre des thèmes à envisager et des retours des créateurs,
- lancer des axes de réflexions sur de nouveaux thèmes.

### Présentation des ateliers spécifiques proposés par Escale Création

- Escale Création se positionne sur plusieurs ateliers :

- . construire ses outils de communication,
- . démarrer sa prospection commerciale,
- . élaborer sa stratégie de développement.

- Escale Création se positionne sur plusieurs ateliers avec le CIDFF :

- . gestion du temps : choix et priorités,
- . vie professionnelle/personnelle : un équilibre à trouver,
- . image et affirmation de soi au féminin.

C'est au total 90 places qui sont ouvertes et mutualisées.

### Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de mettre en place et d'expérimenter la mutualisation d'un nombre important d'ateliers par plusieurs structures et à l'échelle de l'agglomération dans le cadre du réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une première participation financière de la Communauté urbaine à la SCIC Escale Création d'un montant de 4 000 € pour l'année 2010. Un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 2 000 € pourra être sollicité auprès de la région Rhône Alpes dans le cadre du contrat d'agglomération - appel à projets post-crétion.

Budget prévisionnel 2010 (en €)

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	4 160	Communauté urbaine de Lyon	4 000
Prestation extérieure (formateur)	2 000	Autre	2 560
Location de salle	400		
<b>Total</b>	<b>6 560</b>	<b>Total</b>	<b>6 560</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SCIC Escale Création définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757 - selon l'échéancier suivant :

- 3 200 € en 2010,
- 800 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.**